

Bienvenue dans la Coopérative !

BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE PARTS SOCIALES

Important : Merci d'établir et signer ce bulletin **en double exemplaire**. Un exemplaire est à transmettre accompagné de votre règlement (chèque ou virement bancaire) à : Coopérative Funéraire Normande 1089 Boulevard Charles Cros ZAC Object'Ifs Sud 14123 IFS - 02 31 99 58 40 / 07 86 20 28 69 contact@cooperativefunerairnormande.fr. Vous pouvez souscrire des parts de la **Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Action Simplifiée (SCIC-SAS)** la Coopérative Funéraire Normande et intégrer une des six catégories et un des cinq collèges de la gouvernance.

Vous êtes une personne physique :

Monsieur Madame

Prénom :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Numéro de téléphone :

Adresse courriel :

Vous êtes une personne morale (association, collectivité, société, entreprise...)

Monsieur Madame

Prénom :

Nom :

Agissant en qualité de :

Dénomination :

Forme juridique :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Numéro de téléphone :

Adresse courriel :

- Déclare vouloir devenir associé(e) de la coopérative funéraire normande
- Déclare être déjà associé(e) et vouloir souscrire à nouveau au capital, en acquérant de nouvelles parts de la Société Coopérative
 - Nombre de part(s) souscrite(s) : part(s) de 20€
 - Soit € (en chiffres) - Soit (en lettres)

Règlement par : Chèque ci-joint à l'ordre de la Coopérative Funéraire Normande ou par virement bancaire (RIB joint).

Les statuts de la Coopérative Funéraire Normande peuvent être communiqués sur simple demande. Une partie du montant des parts est déductible des impôts (ce document faisant foi) pour les versements effectués par des personnes physiques (loi Madelin décret 2021-559 du 6 mai 2021). Les informations communiquées seront enregistrées par la COOPERATIVE FUNÉRAIRE NORMANDE uniquement pour le traitement de votre demande. Ces informations sont obligatoires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Ces droits peuvent s'exercer auprès de la coopérative sur simple courriel adressé au Président.

Date :

A :

Signature (et cachet de la personne morale le cas échéant) :

BULLETIN D'INFORMATION DES SOUSCRIPTEURS

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF COOPERATIVE FUNÉRAIRE NORMANDE

Le choix de la forme de société coopérative d'intérêt collectif constitue une adhésion à des valeurs fondamentales : la prééminence de la personne humaine, la démocratie, la solidarité, un sociétariat multiple ayant pour finalité l'intérêt collectif au-delà de l'intérêt de ses membres, l'intégration sociale et économique, qui se retrouve également dans la future reconnaissance de la SCIC en qualité d'entreprise d'insertion.

Variabilité du capital : Le capital est variable. Il peut augmenter à tout moment, soit au moyen de souscriptions nouvelles effectuées par les associés, soit par l'admission de nouveaux associés.

Montant des souscriptions : Chaque sociétaire peut souscrire à tout moment autant de parts qu'il le souhaite (souscription minimum : 1 part).

Qui peut souscrire : Toute personne physique ou morale.

Caractéristiques des parts sociales : Les parts sociales sont nominatives et indivisibles. La coopérative ne reconnaît qu'un propriétaire pour chacune d'elles. La responsabilité de chaque associé ou détenteur de parts est limitée à la valeur des parts qu'il a souscrites ou acquises.

Rémunération : La COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE NORMANDE ne distribue pas de dividende.

Réserve impartageable : Les résultats sont affectés aux réserves légales et statutaires. Sauf décision de l'assemblée générale.

Durée : La COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE NORMANDE propose des prestations et accompagnements funéraires au public. Aussi, la durée souhaitée des souscriptions de parts est illimitée.

Avantage fiscal : Vous pouvez bénéficier de l'avantage fiscal suivant : Impôt sur le revenu des personnes physiques : Décret n° 2021-559 du 6 mai 2021 fixant la date d'entrée en vigueur des dispositions relatives à la réduction d'impôt pour souscription en numéraire au capital des petites et moyennes entreprises issues des articles 110, 112 et 113 de la loi n° 2020-1721

Je reconnais avoir pris connaissance des informations complémentaire à mon bulletin de souscription.

Date : A :

Signature (et cachet de la personne morale le cas échéant) :